

Ils ont retrouvé les héritiers cachés d'un habitant de Courseulles

Lundi 4 avril à 21h10 sur France 3, l'émission Recherche Héritiers met en lumière une enquête menée pour retrouver les proches d'un habitant de Courseulles-sur-Mer. Avec un héritage à distribuer.

Quand Yves meurt le 2 décembre 2020 dans sa maison du centre de Courseulles-sur-Mer, sur la Côte de Nacre, personne autour ne lui connaît de famille. C'est la marchande de journaux, chez qui il se rend quotidiennement, qui s'inquiète de ne pas le voir deux jours d'affilée. Il sera retrouvé dans sa maison, seul, inanimé. Il meurt à l'âge de 78 ans.

« Dans ce genre de situation où aucun membre de la famille n'est présent, les gendarmes alertent la mairie, explique Bruno Dubois, maire-adjoint à Courseulles-sur-Mer. On cherche alors à retrouver des membres de la famille du défunt. » Mais dans le cas de Yves, aucun proche n'apparaît. La mairie organise alors son enterrement, dans l'anonymat le plus complet, grâce notamment au contrat d'obsèques dont Yves disposait.

Un principe : être prêt à tout remettre en cause

Il faut désormais régler la question de sa succession. Et c'est une étude notariale de la commune qui va rapidement se mettre au travail. Hormis l'acte de propriété concernant sa maison, et plusieurs comptes en banque, aucun élément ne vient compléter le dossier. « Nous avons vérifié si un testament existait dans nos coffres-forts, ou dans une autre étude en France, explique Maître David Colin. Rien n'est remonté. Nous étions alors dans l'impasse ».

Dans ce genre de situation, les notaires font alors appel à des généalogistes successoraux. En l'occurrence à Damien Gérard et Audrey Lustrement dans cette affaire, du cabinet Coutot Roehrig, dont les bureaux sont situés à Caen et à Mans.

Le défunt, né à Courseulles, y a passé toute sa vie. Il n'a aucun ami, aucune connaissance hormis... la marchande de journaux et son infirmière. « Il a vécu et il est mort dans la plus grande solitude, confirme Damien Gérard, l'un des principaux protagonistes de l'émission Recherche Héritiers. Son plaisir, c'était d'aller acheter un ou deux DVD chez sa marchande de journaux. Il passait visiblement son temps dans sa maison, avec une passion évidente pour l'univers militaire, celui de la Seconde Guerre mondiale notamment, lui qui est né en 1942 ».

À chaque dossier pris en main, les généalogistes successoraux ont pour principe de tout remettre en cause. « On dit qu'il n'a pas d'enfant. À nous de nous en assurer, en vérifiant sa vie amoureuse, en démasquant une éventuelle rupture. » Leur enquête avance. Recherches sur



De gauche à droite : Maître David Colin, Bruno Dubois (maire adjoint à Courseulles), Anne-Marie Philippeaux (mairie), et Damien Gérard (généalogiste successoral). Ils ont tous participé à retrouver les héritiers d'Yves, habitant de la commune décédé fin 2020. Maxence GORREGUES

internet, aux archives départementales... Tout y passe, même un déplacement sur le caveau familial de Graye-sur-Mer. Ils apprennent alors qu'il a bien eu une sœur et un frère, mais qui sont aujourd'hui décédés. Un frère et une sœur qui n'ont pas eu d'enfant. Reste désormais à savoir si Yves a des cousins.

Sur la trace d'un résistant français mort à Caen

« Une battue d'État civil » est lancée. Les recherches sont lancées aussi bien du côté de la mère que du père d'Yves, pour trouver trace des oncles et tantes. L'histoire amène alors les enquêteurs dans l'est de la France, en Meurthe-et-Moselle et dans les Ardennes. Et surprise, ils découvrent que l'un des oncles d'Yves n'est autre que René Duchez, un résistant français mort à Caen en 1948, connu pour avoir dérobé en 1942, des plans des fortifications allemandes sur la côte normande. Des documents qui auraient permis deux ans plus tard de choisir la Normandie comme zone à attaquer lors du Débarquement allié. « Sans le savoir, Yves avait dans sa famille un héros de guerre ! »

Car ce que confirment toutes ces recherches, c'est que les membres de la famille étaient très éloignés. « Le hasard a voulu qu'ils sont venus

s'installer à des époques différentes en Normandie, sans le savoir. »

Damien Gérard et Audrey Lustrement ont fini par retrouver la trace des héritiers, cinq cousins d'Yves, dont les enfants de René Duchez.

« Ces recherches permettent de constater également que, dans notre société, les membres d'une même famille se connaissent de moins en moins, voire parfois pas du tout,

et que de plus en plus de personnes décèdent seules », note Damien Gérard.

Dans l'épisode diffusé lundi 4 avril sur France 3, les téléspectateurs pourront notamment découvrir l'une des héritières d'Yves, sa cousine du côté paternel.

Maxence GORREGUES

→ Succession sans testament

Lorsque le défunt n'a établi ni testament ni donation, la loi détermine les personnes qui héritent. Ainsi, si le défunt n'était pas marié, les héritiers « sont répartis par la loi en quatre ordres censés traduire les liens d'affections du défunt », expliquent les notaires. « En principe, les héritiers d'un certain ordre priment ceux d'un ordre subséquent. »

. Premier ordre : les enfants ou petits-enfants. « Si le défunt avait des enfants, la succession leur revient en totalité (ou à leurs descendants s'ils sont eux-mêmes décédés). »

. Deuxième ordre : parents, frères et sœurs (ou leurs enfants venant en représentation). « S'il n'avait ni enfant, ni frère et sœur, ses parents reçoivent chacun la moitié de la succession. S'il n'avait pas d'enfant mais des frères et sœurs, ses parents reçoivent un quart de la succession chacun et les frères et sœurs la moitié restante (les trois quarts si l'un des parents est décédé ou la totalité si tous deux sont décédés). S'il n'avait pas d'enfant et que ses parents sont décédés, les frères et sœurs reçoivent la totalité de la succession. »

. Troisième ordre : les grands-parents, arrière-grands-parents (toujours à défaut de représentant des deux premiers ordres)

. Quatrième ordre : les oncles, tantes, cousins, jusqu'au 6^e degré.